

REGLEMENT

Article 1.

Le Prix Nord – Pas-de-Calais de la Qualité en Santé 2005 dont le thème est : « Récompenser un projet de démarche Qualité en matière de prise en charge de la douleur » a pour objet de contribuer à la valorisation des projets engagés dans les structures sanitaires et médico-sociales qui apporteront une réponse de qualité aux attentes de la population en matière de prise en charge de la douleur.

Article 2. Les partenaires

Article 3. Les candidats

Le prix est ouvert aux établissements du secteur sanitaire et du secteur médico-social hébergeant des personnes âgées, dépendantes ou des personnes handicapées du Nord – Pas-de-Calais. L'unité candidate (structure, service ou équipe) est dénommée « entité » dans les documents du prix.

Le dossier présenté par le représentant légal de l'établissement doit être un projet d'actions réalisables en 2006.

Article 4. Modalités de participation

Les établissements souhaitant participer doivent remplir et retourner :

➤ AVANT LE **29 Juin 2005** (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI) :

- la lettre d'engagement, la fiche de candidature comprenant la présentation du projet afin que le comité de validation des projets, qui se réunira **le 29 juin 2005**, délibère sur la recevabilité du projet. Chacun des candidats recevra un état de sa situation avant le **15 Juillet 2005**.

➤ AVANT LE **15 Octobre 2005** (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI) :

- un dossier de douze pages maximum, en 5 exemplaires, chacun d'eux reprenant, dans l'ordre, les items détaillés dans le document intitulé « **Questionnaire – Comment présenter votre dossier de candidature** ».

- ce dossier peut être accompagné d'annexes

- ces pièces sont à adresser au GIP **Réseausantéqualité** – 310, avenue Eugène Avinée – 59120 LOOS

Article 5. Jury

Le Prix Nord – Pas-de-Calais de la Qualité en Santé est attribué par un jury, constitué :

- de représentants de l'ARH (sous réserve)
- de représentants de la CRAM
- de représentants régionaux du monde de la Santé et de la Qualité
- de représentants d'entreprises régionales engagées dans la Qualité
- de représentant(s) d'usagers
- de représentant(s) du GIP Réseausantéqualité

Article 6. Evaluation des dossiers

Une présélection des dossiers, parmi l'ensemble des dossiers reçus, sera réalisée par les organisateurs du prix. Pour se prononcer le jury disposera :

- de l'étude des réponses aux questionnaires
- des éléments d'appréciation établis lors de la présélection
- des résultats de l'évaluation sur site
- de la présentation orale faite devant le jury par un évaluateur senior.

Article 7. Critères d'appréciation

Il sera en particulier tenu compte de la pertinence et de l'efficacité de la démarche pour répondre aux principales attentes des usagers :

- par quelles méthodes l'entité s'assure t-elle de l'écoute de l'utilisateur.
- par quels moyens l'utilisateur reçoit-il l'information sur la douleur.
- Comment l'entité mesure t-elle l'efficacité de la prise en charge.

Les candidats devront proposer les indicateurs mesurables ou observables des résultats attendus.

Article 8. Décisions du jury

Ces décisions sont sans appel .

Article 9. Récompenses

Le concours se répartit sur trois catégories :

Les établissements de santé généraux, Les EHPAD, les USLD et les structures de prise en charge de la santé mentale (EPSM, CMP, addictologie...).

Trois prix seront décernés dans la catégorie Etablissements de soins hospitaliers :

un prix de l'innovation : qui sera jugé notamment par la réponse à la question « Décrire par quelles voies l'entité améliore la prévention, la mesure ou le traitement contre la douleur » ;

un prix du partage du savoir : le jugement portera sur les moyens utilisés par l'entité pour diffuser sa démarche et ses méthodes aux autres services de l'établissement ;

un prix de la pérennité: il récompensera l'entité qui aura su mettre en place les moyens d'assurer la permanence de la démarche.

Un prix unique sera décerné pour les EHPAD et un autre prix pour les structures de santé mentale (EPSM, CMP, addictologie...).

Chaque prix est doté de 8 000 euros destinés à la mise en œuvre du projet.

Article 10. Obligations

Les candidats acceptent les conditions du présent règlement.

Les lauréats autorisent les organisateurs du prix à faire état des projets primés.

Les membres du jury et les évaluateurs sont tenus à la confidentialité.

Les lauréats sont tenus d'accepter une évaluation de la mise en place du projet primé au cours du deuxième semestre de l'année 2006. En cas de non respect des engagements, les sommes versées doivent être remboursées.

LETTRÉ D'ENGAGEMENT

Je soussigné _____

Directeur de _____

Déclare me porter candidat au prix Nord – Pas-de-Calais de la Qualité en Santé pour le projet présenté dans la fiche de candidature ci-jointe.

Je m'engage à :

- Ce que le responsable de ce projet soit votre interlocuteur privilégié pendant la durée du concours.
- Faire respecter le règlement du prix.
- Tenir les échéances indiquées et déposer notre dossier complet avant le 15 Octobre 2005.
- Faciliter le travail de l'équipe d'évaluateurs (transparence au cours de la visite, mise à disposition des documents utiles, possibilités de rencontre avec les interlocuteurs souhaités...).
- Permettre une évaluation de la mise en œuvre de ce projet, dans le deuxième semestre 2006, si ce projet est lauréat du Prix Nord – Pas-de-Calais de la Qualité en Santé.
- Rembourser les sommes versées si le jury estimait que les engagements n'ont pas été respectés.

Fait le _____

à _____

Lettre d'engagement à renvoyer avec la fiche de candidature et présentation projet avant le 29 juin 2005 au :

GIP Réseausantéqualité
310, avenue Eugène Avinée
59120 LOOS

FICHE DE CANDIDATURE ET PRESENTATION DU PROJET

(à nous retourner avec la lettre d'accompagnement avant le 29 juin 2005)

Etablissement _____

Adresse

Entité candidate _____

Activités / Services _____

Nombre de lits / places _____

Effectif médical : _____ Effectif paramédical _____

Effectif non soignant : _____

Responsable du projet

Nom _____

Fonction _____

Adresse _____

Téléphone _____ Fax _____ E-mail _____

Au verso de la feuille faites une synthèse de votre projet dont le thème 2005 est « **Récompenser un projet de démarche qualité en matière de prise en charge de la douleur** ».



Tournez SVP

